



litige vente appartement

Par **Gege75**, le **15/05/2022** à **23:33**

En 2009 mon ex femme et moi avons fait l'acquisition d'un appartement dans le sud de la France, nous n'étions pas marié à l'époque, pour faire cette acquisition nous avons ouvert un compte commun mon ex femme a mis un peu plus d'argent que moi sur ce compte et nous avons acheté cet appartement à 50 /50.

Nous nous sommes mariés en 2012 et avons divorcé en 2019 nous avons vendu notre appartement fin 2021. Mon ex femme a fait bloquer le fruit de la vente voulant récupérer la somme qu'elle a mise en plus au moment de l'ouverture du compte que nous avons en commun. Est-ce qu'elle a le droit de faire cela? Alors que nous avons acheté cet appartement à parts égales.

Par **Marck.ESP**, le **16/05/2022** à **21:20**

Bonjour

Si juridiquement, vous êtes propriétaire à 50/50, votre ex peut apporter des preuves afin qu'un juge décidé une répartition différente.